

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Étaient également présents:

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Sophie Siméon, trésorière par intérim pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 065-10-2025

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2025

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 octobre 2025 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 066-10-2025

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 067-10-2025

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-10-2025 au montant de **41 505,93\$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 068-10-2025

3.2 ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

L'ADMINISTRATEUR monsieur Marc-André Daoust **VOTE CONTRE** cette proposition.

Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et appuyée par madame Manon Robitaille
Et majoritairement résolu d'adopter le cahier des prévisions budgétaires de l'année financière 2026 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes tel que présenté incluant les quotes-parts suivantes :

	Immo. avant 2008 (tableau 3, A-1)	Immo. après 2008 (tableau 3, A-2)	Exploitation (tableau 3, A-3)	Sous- total 2026	Bilan 2024 (tableau 4)	Total 2026
Deux-Montagnes	0 \$	0 \$	383 753 \$	383 753 \$	(162 174) \$	221 579 \$
Ste-Marthe-sur-le-Lac	0 \$	0 \$	331 702 \$	331 702 \$	145 276 \$	476 978 \$
Saint-Joseph-du-Lac	0 \$	0 \$	70 057 \$	70 057 \$	(43 448) \$	26 609 \$
Pointe-Calumet	0 \$	0 \$	8 883 \$	8 883 \$	(82) \$	8 801 \$
Total	0 \$	0 \$	794 395 \$	794 395 \$	(60 429) \$	733 966 \$

Le cahier des prévisions budgétaires incluant le calcul des quotes-parts est joint au procès- verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

Résolution RT 069-10-2025

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de septembre 2025.

Débits du mois de septembre 2025

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	257 381	182 144	47 256	6 713	493 494
Répartition	52,15%	36,91%	9,58%	1,36%	100 %
Moy/jr	8 579	6 071	1 575	224	16 450

Résolution RT 070-10-2025

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE MESURE DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes par sa résolution RT-087-11-2024, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent procéder annuellement à une mesure des boues accumulées aux étangs;

En conséquence,
Il est proposé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de mesure de boues, daté de juin 2025, préparé par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. pour la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS ANTÉCEDANTS

Le Tableau 4 présente l'évolution des taux d'occupation des étangs déterminés lors des dernières mesures.

Étang	Section	2018 (%)	2019 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)	2023 (%)	2024 (%)	2025 (%)
Étang #1	A	17,6	28,7	23,7	22,7	24,5	20,4	14,15	14,41
	B		39,5	23,0	29,8	27,3	27,5	17,99	20,95
Étang #2	A	12,2	40,0	31,9	35,0	23,0	19,4	18,76	25,65
	B		25,9	26,9	33,5	23,3	29,7	17,53	22,33
Étang #3	A	ND	28,1	19,8	34,7	11,8	14,6	11,64	11,40
	B		28,3	20,9	32,0	22,4	26,0	19,49	21,19

Tableau 4 : Comparaison des taux d'occupation avec les dernières mesures

Résolution RT 071-10-2025

4.3 TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE MAINTENANCE DU DÉGRILLEUR

CONSIDÉRANT une déficience du système d'engrenage du dégrilleur ayant pour effet sa mise hors service;

CONSIDÉRANT QUE le dégrilleur doit être remis en fonction dans les meilleurs délais;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 27 488 \$ aux fins de procéder aux travaux de réparation et de maintenance du dégrilleur comme suit :

- Achat de pièces
(soumission Véolia du 18 septembre 2025) : 19 283,00 \$
- Main d'œuvre : 6 900,00 \$
- Taxes nettes : 1 305,88 \$

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 072-10-2025

4.4 NETTOYAGE DE LA CHAMBRE D'ARRIVÉE DES EAUX À LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT la présence importante de boue et de fibre de tissu;

CONSIDÉRANT QUE la présence de détritux provoque un mauvais fonctionnement des vannes d'isolement des conduites de refoulement;

En conséquence,
Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Solutions environnementales 360 Ltée (E360S), pour un montant d'au plus 10 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder aux travaux de retrait des fibres de tissu, des détritux et de la boue, incluant leurs dispositions.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 073-10-2025

4.5 NETTOYAGE ET VIDANGE DES DESSABLEURS ET DU FILTRE AU CHARBON

Il est proposé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu d'autoriser un montant d'au plus 9 500 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues et l'unité de filtration au charbon.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

Résolution RT 074-10-2025

4.6 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉBITS ET CHARGES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la campagne de mesure de débits et charges pour la période du 10 décembre 2024 au 13 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le résultat pour la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 11 décembre 2024, est hors norme et aura pour effet de fausser les résultats finaux;

L'ADMINISTRATEUR monsieur Marc-André Daoust VOTE CONTRE cette proposition.

En conséquence,
Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et appuyée par madame Manon Robitaille
Et majoritairement résolu que le conseil d'administration prenne acte du rapport des débits et charges du mois de décembre 2024 en retranchant la journée du 11 décembre 2025 pour établir le résultat moyen comme suit :

Campagne du mois de décembre 2024					
Résultats excluant la journée du 11 décembre*					
	10-déc	11-déc	12-déc	13-déc	Moyenne
2M	1534	2266	1369	1754	1 552
SMSLL	4231	13822	9281	4118	5 877
SJDL	386	436	225	255	289
PC	54	78	50	30	45
* Résultat pour SMSLL hors gamme					

Résolution RT 075-10-2025

4.7 REMPLACEMENT DE DEUX (2) SONDES D'OXYGÈNE DISSOUS

CONSIDÉRANT la dysfonction de deux (2) sondes d'oxygène dissous;

CONSIDÉRANT QUE les sondes d'oxygène dissous permettent de connaître en temps réel, le taux d'oxygène dissous dans chaque étang;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de procéder au remplacement de deux (2) sondes d'oxygène dissous ainsi que de quatre (4) capteurs de sondes de la compagnie Véolia pour un montant de 11 405,30 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 076-10-2025

4.8 MISE À NIVEAU DE DEUX (2) TURBOSOUFFLANTES

CONSIDÉRANT l'acquisition en 2011 et la mise en service des soufflantes 1,2 et 3;

CONSIDÉRANT l'efficacité énergétique maximale et le bon fonctionnement des turbosoufflantes sont obtenus avec plusieurs composants;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces composants situés dans le panneau de contrôle local ont atteint la fin de leur cycle de vie et ont été discontinués par le fabricant;

CONSIDÉRANT QUE les pièces et services ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE si l'un de ces composants subit un bris, des temps d'arrêt prolongés et des coûts d'exploitation accrus pourraient survenir;

CONSIDÉRANT la proposition financière datée du 24 septembre 2025 de la compagnie APG Neuros;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur, monsieur Martin Gendron, de la firme GBi, portant le numéro 8829-21 et daté du 20 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la spécificité des pièces requises ainsi que la programmation, l'intégration et la mise en service conditionnent une prise en charge par un fournisseur exclusif, soit APG Neuros;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 119 454 \$ plus les taxes applicables, aux fins de procéder aux travaux de mise à niveau des soufflantes 1 et 2 par l'entreprise APG Neuros Inc. comme suit :

- Remplacement de l'écran tactile
- Remplacement de l'alimentation de secours (UPS) intégrée pour le PLC
- Mise à niveau du clavier
- Remplacement du routeur NAT avec capacités VPN

- Remplacement du capteur de pression
- Remplacement de la plate-forme PLC par Allen-Bradley Compact Logix L24ERPLC
- Remplacement du panneau de contrôle local (CLCP)
- Installation et mise en route.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

[Résolution RT 077-10-2025](#)

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h33.

Monsieur Michel Thorn
Président

Monsieur Stéphane Giguère
Secrétaire